

Conditions Générales de Vente, de Livraison, et de Prestation de Service.

(CGV) valables seulement en France

1. Généralités

1.1. À défaut de stipulations particulières contraires expressément acceptées par **Lenze SAS**, les ventes et tous les rapports juridiques qui s'y rattachent sont régis exclusivement par les présentes conditions générales dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

1.2. Le client accepte de faire prévaloir les présentes conditions générales de vente sur ses conditions générales d'achat.

2. Offres

2.1. Nos catalogues imprimés, barèmes de prix et autres documents commerciaux ou techniques ne peuvent être considérés comme des offres.

2.2. Les barèmes de prix étant susceptibles de variations, sauf spécification écrite, nos offres sont modifiables sans avis préalable.

2.3. Les déclarations verbales et écrites de nos représentants et techniciens n'engagent **Lenze SAS** qu'après confirmation écrite.

3. Commandes et Conclusion de Contrat : dispositions communes

3.1. Le contrat est conclu lorsque la commande reçue par **Lenze SAS** est confirmée au client par l'envoi par courriel ou par télécopie d'un Accusé de Réception de Commande (dénommé ci-après « Accusé de Réception »). Le contrat est conclu au moment de l'émission de l'Accusé de Réception. L'Accusé de Réception confirme l'objet du contrat et les conditions de sa réalisation. Si le contenu de la confirmation diffère de la commande du client, le contrat est conclu dans les termes de la confirmation de **Lenze SAS**, sauf opposition du client par écrit dans les 48 heures à compter de son émission

3.2. **Lenze SAS** se réserve la faculté de ne pas donner suite à une commande. Dans ce cas, l'absence de confirmation écrite de sa part, formalisée par l'Accusé de Réception, rend la commande nulle et non avenue, sans que **Lenze SAS** ait à en informer le client.

3.3. La facture est émise au moment de l'expédition des produits commandés, et envoyée au client lors de la livraison de sa commande.

3.4. Le client ne pourra se prévaloir des droits attachés au contrat que s'il justifie être en possession d'un accusé de réception de commande envoyé par **Lenze SAS**.

3.5. Toute aide nécessaire pour réaliser une prestation de service sur site ou à distance fera l'objet d'une offre complémentaire et d'une facturation additionnelle par **Lenze SAS**.

3.6. Sans préjudice des dispositions du point 10 des présentes conditions générales, en cas de manquement à un seul règlement de facture, **Lenze SAS** pourra, après mise en demeure restée sans réponse dans un délai de sept (7) jours ouvrables, annuler les commandes en cours, confirmées ou non, à charge pour **Lenze SAS** de restituer les éventuelles sommes déjà versées par le client, sans recours possible, ni indemnité pour le client.

4. Commandes Hors Boutique en Ligne

Les valeurs, mesures et descriptifs portés à la connaissance de **Lenze SAS** par le client lors de la commande relèvent de la seule responsabilité du client. **Lenze SAS** n'est pas tenu de vérifier les informations fournies par le client sauf à leur demande expresse.

5. Commandes via la Boutique en Ligne

5.1. **Lenze SAS** met à disposition des clients l'outil « Product Finder » (ci-après dénommé « Boutique en Ligne »). Cette Boutique en Ligne est accessible depuis le menu supérieur du site web www.lenze.com. Le client peut se connecter à la Boutique en Ligne en renseignant son adresse électronique et son mot de passe personnel. Un lien d'accès aura été préalablement fourni au client par **Lenze SAS**. Lors de sa première connexion, le client doit créer son mot de passe personnel selon les exigences définies dans les informations fournies lors de l'inscription.

5.2. L'affichage des produits sur la Boutique en Ligne ne constitue pas une offre au sens du droit des contrats. Le client peut ajouter à son panier autant de produits qu'il le souhaite. Une fois que le client a ajouté un produit à son panier, il peut, avant de le valider, poursuivre ses achats et ajouter d'autres produits ou supprimer un ou plusieurs produit(s) qu'il avait sélectionné(s) en cliquant sur « Supprimer ». Le client peut également mettre un terme au processus en fermant son navigateur.

5.3. Pour soumettre sa commande à **Lenze SAS**, le client doit cliquer sur l'onglet « Commander ». Il peut alors définir une date de livraison souhaitée, celle-ci restant indicative. Après avoir accepté les présentes conditions générales, il doit valider sa commande en cliquant sur le bouton « Commander maintenant ».

5.4. Une fois la commande soumise à **Lenze SAS**, un courriel automatique est envoyé au client, à l'adresse électronique utilisée pour se connecter. Ce courriel contient, en pièce-jointe, un récapitulatif des informations relatives (I) à l'identité et aux coordonnées du client (nom, prénom, adresse électronique, adresses de facturation et de livraison, etc.) ainsi (II) qu'à l'objet de la commande (type de produit, quantité, date de livraison souhaitée, etc.). Le client prend acte de ce que ce dernier ne constitue en aucun cas une acceptation de la commande par **Lenze SAS**, mais un simple récapitulatif de sa commande.

5.5. **Lenze SAS** vérifie ensuite que la commande peut être traitée. Dans l'affirmative, **Lenze SAS** envoie au client un Accusé de Réception par courriel, par lequel **Lenze SAS** accepte la commande et indique au client la ou les dates de livraison estimées. Cet envoi est effectué dans les cinq (5) jours à compter de la soumission par le client de sa commande.

5.6. Le client peut accéder à l'historique de ses commandes depuis la Boutique en Ligne.

5.7. **Lenze SAS** met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre un accès permanent à la Boutique en Ligne. Il ne s'agit toutefois que d'une obligation de moyens et **Lenze SAS** ne saurait en aucun cas être tenue d'une obligation de résultat. Des opérations de maintenance de la Boutique en Ligne sont régulièrement mises en œuvre pour réaliser des mises à jour ou des corrections d'erreurs. **Lenze SAS** doit mettre en œuvre ces opérations de maintenance de manière régulière pour assurer le bon fonctionnement de la Boutique en Ligne. Lors des opérations de maintenance, l'accès à la Boutique en Ligne peut être temporairement interrompu ou restreint. **Lenze SAS** ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un dysfonctionnement de la Boutique en Ligne résultant des opérations de maintenance.

5.8. Le client est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations qu'il fournit à **Lenze SAS** (dénommés ci-après « les Données »). En outre, il doit s'assurer de la mise à jour des informations le concernant. En cas de changement de situation (par exemple en cas de changement d'adresse de l'entreprise), le client doit en avvertir immédiatement **Lenze SAS**.

5.9. Le client s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour empêcher l'accès à la Boutique en Ligne et à ses Données par des tiers. En particulier, il doit conserver ses identifiants d'accès confidentiels et choisir un mot de passe suffisamment complexe afin d'assurer un niveau de sécurité élevé.

5.10. **Lenze SAS** est en droit d'interdire l'accès à la Boutique en Ligne dans l'hypothèse où le client viole l'une quelconque de ses obligations découlant des présentes conditions générales.

5.11. Les Données du client indiquées dans la Boutique en Ligne sont conservées dans notre système informatique. Ces Données sont utilisées pour le traitement des commandes et à des fins statistiques. Nous mettons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger ces Données. Par exemple, nous utilisons, pour leur transfert un cryptage SSL (Secure Socket Layer). Toutes les informations relatives au traitement des données personnelles sont accessibles depuis le site de Lenze, au sein de la Politique de Confidentialité accessible à l'URL suivante : [\[https://www.lenze.com/fr-fr/politique-de-confidentialite/\]](https://www.lenze.com/fr-fr/politique-de-confidentialite/).

Siège social :

Lenze SAS
165 avenue du Bois de la Pie
Bâtiment I, Parc des Reflets,
ZA Paris Nord 2
95700 Roissy-en-France

Direction Générale :
M. Antoine Cumin & Mme Marielle Becker
Dernière révision : le 19/01/2020

6. Délais

6.1. Les délais notamment pour la livraison, le montage ou la mise en route ou l'atteinte des performances, ne peuvent être donnés qu'à titre indicatif. Ils ne constituent pas de la part de **Lenze SAS** un engagement ferme d'exécuter une obligation à date fixe, sauf si **Lenze SAS** s'y engage expressément par écrit.

6.2. Dans le cas, où pour quelque cause que ce soit des modifications techniques s'avèrent nécessaires postérieurement à la confirmation de la commande, si **Lenze SAS** accepte cette modification, les délais de livraison même s'ils ont été stipulés fermes seront augmentés d'un délai supplémentaire, qui sera fixe selon l'importance des modifications à apporter.

6.3. D'une façon générale, aussi longtemps que le client n'exécute pas correctement tout ou partie de ses obligations, les termes et délais mêmes s'ils ont été stipulés fermes se trouvent automatiquement prorogés d'autant sans préjudice de tous dommages-intérêts au profit de **Lenze SAS** et sans recours possible pour le client. Il en est ainsi des retards de paiement, même au titre d'autres contrats ou du retard dans la mise à disposition par le client du personnel, des locaux, des accessoires et dans la réalisation des travaux éventuellement nécessaires au montage, etc.

6.4. Les délais ou dates de livraison visent la mise à disposition des marchandises dans les entrepôts de **Lenze SAS**, même lorsque **Lenze SAS** en assume le transport ultérieur.

6.5. En cas de dépassement important du délai indiqué dans l'Accusé de Réception résultant d'un cas de force majeure, ou plus généralement de tout événement ou fait indépendant de sa propre volonté, telle que grève (lock-out), incendie, difficulté d'approvisionnement, retard d'un sous-traitant, mesure administrative ayant pour effet de retarder ou d'empêcher la fabrication, l'expédition, l'acheminement ou l'introduction en France, des marchandises ou plus généralement l'exécution de la commande sans que cela puisse être raisonnablement maîtrisé ou évité, les délais seront automatiquement prorogés pour la durée du retard et **Lenze SAS** aura la faculté d'annuler tout ou partie de la commande sans que le client puisse réclamer une indemnisation ou refuser l'exécution partielle.

6.6. En cas de dépassement important des délais indiqués dans l'Accusé de Réception pour d'autres raisons que celles visées aux points 6.2, 6.3 et 6.5, les parties s'accorderont sur de nouveaux délais et en l'absence d'accord le contrat sera résolu, à charge pour **Lenze SAS** de restituer les éventuelles sommes déjà versées par le client, sans que l'une des parties puisse réclamer une quelconque indemnité.

7. Transfert des risques

Nonobstant la clause de réserve de propriété acceptée au point 14 des présentes conditions générales, le transfert des risques et la garde juridique du matériel s'opèrent sitôt que le matériel quitte nos centres logistiques et cela que le transporteur soit désigné par **Lenze SAS** ou par le client. Il en est de même pour toute livraison partielle.

8. Transport

8.1. Toutes les opérations de transport assurance, douane, manutention, chargement et déchargement sont à la charge et aux risques et périls du client, même si **Lenze SAS** a exécuté elle-même les opérations en tout ou en partie ou les a confiées à un tiers. Lorsque par exception le transport est à la charge de **Lenze SAS**, le client agit alors comme le mandataire de **Lenze SAS** avec les mêmes obligations que s'il agissait pour son propre compte.

8.2. Les choix des emballages sont effectués par **Lenze SAS** qui se réserve la faculté de recourir à tous moyens appropriés, notamment containers, réservoirs des chemins de fer, palettes Le client est alors tenu de retourner à ses frais à l'adresse qui lui sera indiquée par **Lenze SAS**, les containers, réservoir de chemins de fer, palettes...

8.3. Le transport et l'emballage sont facturés sur la base d'un pourcentage du prix net HT des marchandises vendues. Le montant de la participation est précisé dans l'offre, dans le catalogue ou dans le tarif correspondant.

9. Réception

9.1. Il incombe au client de vérifier les marchandises, leur nombre et leur état à leur arrivée, de formuler toute réserve par écrit sur le bordereau de livraison (la simple mention " sous réserve " ne suffit pas) en confirmant par lettre recommandée dans les trois jours (dont une copie à adresser à **Lenze SAS**) et d'exercer, s'il y a lieu, les recours contre le transporteur.

9.2. Sauf réserve expresse formulée dès réception, la livraison vaut acceptation du matériel vendu. Aucune réclamation ne sera acceptée après l'enlèvement des marchandises de nos centres logistiques ou après leur livraison aux entrepôts du client ou sur le chantier de destination.

9.3. Le client ne peut refuser de recevoir les marchandises en cas de livraison partielle ou de défaut apparent sans conséquence grave.

Siège social :

Lenze SAS
165 avenue du Bois de la Pie
Bâtiment I, Parc des Reflets,
ZA Paris Nord 2
95700 Roissy-en-France

Direction Générale :
M. Antoine Cumin & Mme Marielle Becker
Dernière révision : le 19/01/2020

10. Prix et modalités de paiement

10.1. Les prix s'entendent nets hors taxe, départ de notre centre logistique Lenze Drive Systems France situé à Ruitz, emballage et transport non compris. Les factures sont établies à la date de la livraison et sont payables au plus tard à 45 jours fin de mois à partir de la date d'émission de la facture sur le compte bancaire de **Lenze SAS** par chèque ou virement bancaire. Le montant minimal de facturation est de 150 € hors taxes. Les délais de paiement ne peuvent dépassés 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

10.2. La remise de traites ou de tout titre créant obligation de payer ne constitue pas un paiement, seul leur encaissement effectif vaut paiement.

10.3. Le client s'interdit formellement d'invoquer pour s'opposer au paiement, une inexécution, une compensation, une rétention ou un droit à indemnité quelconque.

10.4. Le client, en cas de non-paiement d'une quelconque facture à l'échéance convenue, sans préjudice des dispositions qui suivent, sera tenu à la première demande de **Lenze SAS** de restituer à ses frais toutes les marchandises en sa possession, en entrepôt ou sur les chantiers quelle qu'en soit la destination, qu'elles soient payées ou non, sans que cela puisse constituer pour le client une cause de résiliation des contrats en cours.

10.5. À défaut d'exécution immédiate par le client il suffira d'une simple ordonnance de référé pour obtenir cette restitution et la condamnation aux frais de remise en état correspondants.

10.6. **Lenze SAS** pourra en cas de manquement, suspendre et/ou résilier les contrats en cours sans indemnité pour le client et nonobstant, recevoir le droit à réparation qui pourrait en résulter pour **Lenze SAS**.

10.7. Dans le cas d'une résiliation, pour non-paiement d'une échéance, **Lenze SAS** restituera les éventuelles sommes déjà versées par le client. Dans le cas d'une résiliation, pour non-paiements répétés à échéance, les paiements partiels resteront acquis à **Lenze SAS** à titre de clause pénale.

10.8. Les sommes impayées à l'échéance ou après la déchéance du terme prévu au point 13 produisent de plein droit des intérêts sans mise en demeure préalable à compter de leur date d'exigibilité à hauteur du taux Refi de la Banque Centrale Européenne majoré de 10%. En plus des intérêts de retard, le client devra régler une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 € hors taxes. Ces pénalités sont exigibles immédiatement. Le client est tenu de régler les frais de banque dès qu'ils lui sont notifiés.

11. Formation Client

11.1. Modalités de règlement : le paiement sera dû à réception de facture.

11.2. En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L.6354-1 du code du travail).

11.3. Un dédit par l'entreprise bénéficiaire adressé à la société **Lenze SAS**, au plus tard 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée au point 11 ne donne pas lieu à facturation. En cas de dédit par l'entreprise bénéficiaire entre 15 et 8 jours francs avant le début de l'action mentionnée au point 11, 50% du montant de la formation sera facturée.

11.4. En cas de dédit par l'entreprise bénéficiaire à moins de huit (8) jours francs avant le début de l'action mentionnée au point 11, la totalité du montant de la formation sera facturé. Les sommes correspondantes à la clause de dédit formation ne peuvent, ni être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme paritaire collecteur agréé.

12. Sûretés

À tout moment, **Lenze SAS** est en droit d'exiger du client des sûretés ou garanties couvrant le paiement intégral des produits, pièces ou installations commandés. **Lenze SAS** pourra suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles jusqu'à la fourniture de telles sûretés ou garanties.

13. Déchéance du terme

Le non-paiement à son échéance d'une seule facture, le défaut d'acceptation d'une traite à la date convenue, la cession, le nantissement, l'apport en société du fonds de commerce du client, le fait de consentir un gage ou une quelconque sûreté, ou de céder à titre de garantie la propriété des biens acquis par le client auprès de **Lenze SAS**, la saisie des dits biens entraîne l'exigibilité immédiate, de toutes les sommes restant dues par le client à **Lenze SAS**, sans mise en demeure préalable, et cela, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

Siège social :

Lenze SAS
165 avenue du Bois de la Pie
Bâtiment I, Parc des Reflets,
ZA Paris Nord 2
95700 Roissy-en-France

Direction Générale :
M. Antoine Cumin & Mme Marielle Becker
Dernière révision : le 19/01/2020

14. Réserve de propriété

14.1. *Le transfert de propriété, des produits, des pièces ou installations livrés, nonobstant toute clause contraire, est subordonné au paiement intégral du prix et de ses accessoires.*

14.2. *Le client est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à revendre la marchandise livrée par Lenze SAS. En aucun cas, il ne peut la donner en gage, la grever d'une quelconque sûreté ou en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, le client s'engage à régler sans délai la totalité ou la partie du prix restant dû. L'autorisation de revente est retirée automatiquement pour tous les produits livrés en cas de non-paiement d'une quelconque échéance.*

14.3. *Le client s'oblige dès le transfert des risques tel que stipulé au point 7 à souscrire une assurance couvrant les marchandises livrées à hauteur de leur prix de vente contre toute destruction ou endommagement quelconque et ceci jusqu'au transfert de la propriété tel que stipulé au point 14.1. Cette assurance couvrira également les préjudices de tous ordres que le matériel pourrait causer au client ou à des tiers sans limitation du montant et sans possibilité de recours contre Lenze SAS. La police d'assurance devra préciser que le matériel assuré est vendu sous clause de réserve de propriété et que les éventuelles indemnités d'assurances devront, en cas de destruction totale être directement versées à Lenze SAS à concurrence du solde de sa créance contre le client. Le client s'engage à faire, à sa première demande à Lenze SAS, la justification de la police qu'il a ainsi souscrite et du règlement des primes y afférent.*

14.4. *Le client s'engage à avertir sans délai Lenze SAS de toute menace ou atteinte au droit de Lenze SAS, notamment de toute saisie, rétention ou mesure d'exécution forcée dont pourraient faire l'objet les marchandises vendues. Il devra dénoncer formellement les droits de Lenze SAS au tiers poursuivant et sera responsable envers Lenze SAS de tout préjudice résultant de sa carence.*

14.5. *Les paiements effectués par l'acheteur s'imputent par priorité sur les factures de marchandises déjà revendues.*

15. Garanties

15.1. Les produits vendus à l'état neuf sont garantis contre les défauts de matière ou vices de construction résultants soit d'une erreur de conception, soit d'une mauvaise réalisation et dont l'origine est antérieure au transfert des risques.

15.2. Les défauts et vices sont appréciés en l'état des connaissances scientifiques et techniques au moment où les produits ont été vendus, et sont garantis s'ils sont décelables lors du contrôle réalisé suivant les méthodes en vigueur dans l'industrie électromécanique. Dans le cas où le client souhaite une garantie plus étendue (notamment en raison de l'utilisation des produits pour des technologies spécifiques : aéronautique, nucléaire, etc.) des contrôles complémentaires peuvent être effectués à la demande expresse du client et font l'objet d'une facturation supplémentaire.

15.3. En raison de l'information complète fournie au client, il connaît l'ensemble des caractéristiques du fonctionnement du matériel et est réputé de ce fait professionnel de même spécialité que **Lenze SAS**. La garantie de vices cachés est exclue.

15.4. La période de garantie est de vingt-quatre mois à compter de la livraison.

15.5. La garantie ne couvre les produits que s'ils sont utilisés conformément à leur destination, aux prescriptions d'utilisation et d'entretien contenus dans la documentation technique remise au client ou qui lui sont communiquées par les techniciens de **Lenze SAS**. La garantie ne couvre pas l'usure normale résultant de l'usage.

15.6. La garantie ne s'étend aux éléments provenant d'un sous-traitant ou d'un autre fabricant que dans la mesure et la limite du recours que possède **Lenze SAS** contre ses propres fournisseurs.

15.7. La garantie couvre exclusivement à la convenance de **Lenze SAS**, l'échange des pièces reconnues défectueuses par **Lenze SAS**, leur remise en état, ou leur remboursement, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires, dommages, intérêts directs et indirects et notamment ceux résultant de l'immobilisation du matériel livré ou de l'ensemble dans lequel il aurait été incorporé.

15.8. Les pièces de remplacement sont garanties dans les mêmes conditions qu'à l'origine et pour une nouvelle période de même durée. Une intervention au titre de la garantie n'a en aucun cas pour effet de prolonger celle-ci pour les autres composants.

15.9. Pour bénéficier de la garantie, le client doit informer **Lenze SAS** sans délai de tout éventuel défaut. Si la garantie est refusée par **Lenze SAS**, le client dispose d'un délai d'un mois à compter du refus écrit de **Lenze SAS**, pour faire valoir ses droits. À l'issue de ce délai, l'action en garantie est prescrite.

Siège social :

Lenze SAS
165 avenue du Bois de la Pie
Bâtiment I, Parc des Reflets,
ZA Paris Nord 2
95700 Roissy-en-France

Direction Générale :
M. Antoine Cumin & Mme Marielle Becker
Dernière révision : le 19/01/2020

15.10. Dans le cas particulier où **Lenze SAS** fournit au client des garanties de performances techniques ou de résultats économiques, une convention spécifique règle les conditions et les conséquences de ces garanties. Toutefois, si les performances convenues entre les parties ne sont pas atteintes, les pénalités qui pourraient en résulter ne pourront dépasser une somme totale égale au maximum à 5 % de la valeur hors taxe en atelier ou en magasin, du matériel ou de la partie de matériel en cause.

16. Reprise des marchandises

Lenze SAS refusera tout retour éventuel sans accord préalable de sa part. (Se référer à nos conditions d'après-vente). Pour toute reprise de matériel, Lenze SAS appliquera une retenue d'un montant égal à 25% du prix du matériel, avec un minimum de 100,00 € hors taxes par dossier.

17. Règles d'exportations

Le client est tenu de respecter toutes les réglementations nationales et internationales applicables en matière de contrôles et de sanctions à l'exportation, en particulier celles des Nations Unies, de l'Union européenne, de la France et des États-Unis. En outre, la fourniture de biens à double usage répertoriés est strictement limitée aux importations en libre circulation dans la juridiction du client. Les importations dans les zones franches ou les entrepôts francs sont strictement interdits. Toutefois, dans l'hypothèse où le client s'est préalablement assuré et en mesure de justifier par écrit qu'une importation n'entraîne pas une violation des lois d'interdiction d'exportation de la France et/ou de l'UE, l'obligation ci-dessus ne s'appliquera pas. En toute hypothèse et de convention expresse, le client garantit et relèvera Lenze indemne en principal, dommages intérêts et frais, pour tout non-respect de cette obligation, dans l'hypothèse où la responsabilité de Lenze était recherchée.

18. Propriété industrielle

Le client ne peut pas, sans l'autorisation écrite et préalable de **Lenze SAS**, utiliser les plans, dessins et outillages qui lui ont été fournis pour d'autres fabrications, ni les divulguer sous quelque forme que ce soit.

19. Lieu d'exécution / juridiction

19.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons ainsi que pour le paiement du client est le siège social de **Lenze SAS**.

19.2. Pour toute contestation survenue à l'occasion du contrat soumis aux présentes conditions générales, les Tribunaux de Paris sont seuls compétents. Cette attribution de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs ou pour toute demande, même incidente, intervention ou appel en garantie. Les règlements par traite n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. **Lenze SAS** se réserve toutefois le droit d'assigner le client devant les Tribunaux de son domicile ou de son siège social.

20. Ventes à l'essai

20.1. En cas de vente à l'essai, les marchandises sont vendues sans condition résolutoire. Elles sont payables à l'issue de la période d'essai qui ne peut - sauf accord particulier - excéder un maximum de 6 semaines à compter de la livraison.

20.2. Le client doit informer **Lenze SAS** sur les essais effectués et leurs résultats.

20.3. Par dérogation aux conditions générales, **Lenze SAS** prend en charge les frais de livraison. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le client doit notifier son refus avant la fin du délai fixé pour l'essai, et retourner à ses frais le matériel d'essai dans les plus brefs délais.

20.4. **Lenze SAS**, à réception du matériel, procède à ses frais à un contrôle technique général. Un avoir du montant de la facture émise est établi si le matériel n'a subi aucune autre altération que celle résultant de l'usage après un usage conforme à la destination du matériel et aux consignes d'utilisation. Dans le cas contraire, les frais de remise en état seront déduits de l'avoir.

20.5. Pour le surplus, et dans la mesure où elles ne contredisent pas les dispositions propres aux ventes à l'essai, les autres dispositions des conditions générales s'appliquent et notamment celles relatives au transfert des risques et à la clause de réserve de propriété.

Siège social :

Lenze SAS
165 avenue du Bois de la Pie
Bâtiment I, Parc des Reflets,
ZA Paris Nord 2
95700 Roissy-en-France

Direction Générale :
M. Antoine Cumin & Mme Marielle Becker
Dernière révision : le 19/01/2020